Case FRC 3258

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 11 Floréal, l'an cinquième de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article CXLII de la Constitution, arrête qu'il sera ſait au Conseil des Anciens un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Anciens.

Citoyens Représentans,

Nous nous empressons de dissiper, par ce message, les inquiétudes qui se sont élevées dans le public, et que la malveillance et l'agiotage se sont efforcés d'accréditer sur la réalité des préliminaires de paix conclus entre le général Buonaparte et les plénipotentiaires de l'Empereur. L'adjudant - général de l'armée d'Italie, Sole, arriva hier soir, avec ces stipulations préliminaires

30 IV 97

signées, qu'il a remises au Directoire : cet officier a traversé l'Allemagne, et les hostilités ont cessé par-tout.

Les bases de ces stipulations préliminaires, approuvées aujourd'hui par le Directoire exécutif, sont la renonciation à la Belgique par l'Empereur et roi ; la reconnoissance des limites de la France, telles qu'elles ont été décrétées par les lois de la République ; l'établissement et l'indépendance d'une république dans la Lombardie. Ces conditions modérées autant qu'honorables, sont les garans de la solidité et de la durée d'une paix si glorieusement conquise par l'amour de la liberté l'infatigable bravoure de nos frères d'armes, et le talent des généraux, qui, depuis six ans, les mènent à la victoire.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, LETOURNEUR.

Par le Directoire exécutif, le secrétaire-général,

Signé, LAGARDE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Floréal, an 5.

THE NEWBERRY LIBRARY
NL
CHICAGO